

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

EDITION FRANÇAISE

Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
 Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.
 Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires (sur 4 col., la ligne. 0.37
 et légales (sur 2 col., la ligne. 0.75
 Annonces et avis divers les 10^{1re} lignes, la ligne. 1. »
 les suivantes. 0.75
 Annonces réclames, la ligne. 1.25
 Pour les annonces importantes, les condi-
 tions sont traitées de gré à gré.
 Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelés.

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS	4.50	6 fr.	7 »
6 MOIS	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France, à Rabat
 et dans tous les bureaux de postes.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Le " Bulletin Officiel " insère les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats

SOMMAIRE

	PAGES
PARTIE OFFICIELLE :	
I. — Dahir portant nomination de SID MOHAMMED EL GUEBBAS aux fonctions de Grand Vizir	499
II. — Dahir portant nomination de SID EL HADJ M'HAMMED BEN ABDELKRIM TAZI à la gérance des Affaires du Dar-Niaba à Tanger	499
III. — Dahir informant SID MOHAMMED EL GUEBBAS de la nomination de SID MOHAMMED BEN ABDELKRIM TAZI à la gérance des Affaires du Dar-Niaba à Tanger	500
IV. — Dahir instituant une Commission de Révision de Justice Criminelle et des Grâces	501
V. — Ordre Général N° 59	500
VI. — Ordre général N° 60	501
VII. — Ordre Général N° 61	501
VIII. — Ordre Général N° 62	501
IX. — Ordre Général N° 63	502
X. — Félicitations et récompenses aux sauveteurs des bateaux naufragés pendant la nuit du 28 au 29 octobre 1913	503
XI. — Errata au numéro spécial 46*	504
PARTIE NON OFFICIELLE :	
XII. — Situation politique et militaire du Maroc	504
XIV. — Informations du Service des Etudes et Renseignements économiques	504
XV. — Nouvelles et Informations	505
XIII. — Inauguration de la Maison de Convalescence de Salé	500
XVI. — Annonces et avis divers	507

PARTIE OFFICIELLE

DAHIR

portant nomination de SID MOHAMMED EL GUEBBAS
 aux fonctions de Grand Vizir.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef)

A Notre fidèle Vizir, le Savant SID M'HAMMED EL GUEBBAS, que Dieu vous protège et vous accorde le salut et ses bénédictions !

Nous sommes heureux de vous appeler aux fonctions de Grand Vizir et de vous charger des affaires de l'Intérieur, en remplacement du Savant SI EL HADJ MOHAMMED EL MOKRI, dont Nous avons accepté la démission.

Nous vous accordons ces marques de distinction en considération des brillantes qualités dont vous n'avez cessé de donner des preuves.

En vue de vous investir de vos nouvelles fonctions, Nous vous prescrivons de vous rendre en Notre noble Capitale, siège de Notre Résidence actuelle.

Dieu vous guide et vous assiste. Salut !

Fait à Rabat, le 3 Hadja 1331
 (3 Novembre 1913).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 5 Novembre 1913

Le Commissaire Résident Général,

LYAUTEY.

DAHIR

portant nomination de
 SID EL HADJ M'HAMMED BEN ABDELKRIM TAZI
 à la gérance des affaires du Dar-Niaba à Tanger.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef)

Que l'on sache par les présentes — que Dieu en fasse durer éternellement la gloire et qu'il assure l'heureuse issue des fins qu'elles se proposent !

Que par la volonté de Dieu, sa puissance, sa grâce et sa générosité, Nous avons confié à Notre fidèle serviteur, le Vizir SID M'HAMMED BEN ABDELKRIM TAZI, la gérance des affaires du Dar-Niaba à Tanger en remplacement de Notre serviteur, le Savant SID M'HAMMED EL GUEBBAS,

élevé à la dignité de Grand Vizir en Notre Cour Chérifienne. Que Dieu le dirige vers ce qu'il aime et le guide dans la voie qu'il préfère. Salut !

*Fait à Rabat, le 3 Hadja 1331.
(3 Novembre 1913).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 5 Novembre 1913.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

DAHIR

informant **SID M'HAMMED EL GUEBBAS**
de la nomination de
SID M'HAMMED BEN ALBDELKRIM TAZI
à la gerance des affaires du Dar-Niaba à Tanger.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef)

A Notre Vizir, **SID M'HAMMED EL GUEBBAS**, que Dieu vous guide et vous accorde le salut et ses bénédictions !

Nous avons appelé à vous succéder dans votre emploi au Dar-Niaba, Notre Vizir **SID EL HADJ M'HAMMED BEN ABD EL KRIM TAZI**, à qui nous avons confié les fonctions dont vous aviez la charge.

Nous vous ordonnons de remettre entre ses mains les services que vous assuriez.

Dieu vous aide. Salut !

*Fait à Rabat, le 3 Hadja 1331.
(3 Novembre 1913).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 5 Novembre 1913.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

DAHIR

instituant une Commission de Révision de Justice
criminelle et des Grâces.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire fortuné, ainsi qu'à nos sujets. Que l'on sache, par les présentes, — puisse Dieu Très-Haut en illustrer la lueur — ce qui suit :

Considérant qu'il importe au premier chef, dans l'intérêt supérieur de la justice, d'assurer à nos sujets le maximum de garanties relativement à l'examen des demandes en remise de réduction ou commutation de peines,

Nous avons décrété :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué à Rabat une Com-

mission de révision de justice criminelle et des grâces, chargée d'examiner les demandes en remise ou réduction de peines formées par les sujets de Notre Empire, non protégés étrangers, condamnés par les Caïds et Pachas ou par toute autre juridiction réservée aux seuls sujets de Notre Empire non protégés étrangers. La même commission examinera pareillement les demandes en remise ou réduction de peines formées par des tiers dans l'intérêt des condamnés ou présentées d'office par les fonctionnaires de Notre Administration Chérifienne.

ARTICLE 2. — Cette Commission se compose de :

Le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien,
Président ;

Un délégué de Notre Ministre de la Justice ;

Le Chef du Service judiciaire, ou son délégué ;

Un délégué du Directeur Général des Finances ;

Un Officier délégué par le Directeur du Bureau Politique ;

Membres ;

Un interprète désigné par le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, Secrétaire de la Commission, avec voix consultative.

ARTICLE 3. — La Commission sera immédiatement saisie des requêtes en remise, réduction ou commutation de peines qui parviendront au Mahkzen ou à une des Administrations de Notre Empire ; après examen de ces requêtes, des rapports ou des renseignements fournis par les autorités ou juridictions qui auront statué et des renseignements ou rapports émanant des délégués de Notre Gouvernement près ces autorités ou juridictions, elle arrêtera une décision qui sera transmise à Notre Grand Vizir ou à celui de Nos Ministres que Nous aurons spécialement désignés à cet effet pour être statué ce qu'il appartiendra. Les décisions définitives prises seront exécutées à la diligence du Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien.

ARTICLE 4. — La Commission fixera le lieu de ces délibérations et se réunira chaque fois qu'il paraîtra nécessaire. La présence de trois de ses membres ayant voix délibérative sera nécessaire pour qu'elle puisse se composer. Le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien pourra se faire représenter ; au cas où ce haut fonctionnaire ne siégerait pas en personne, la Commission désignera son Président pour la séance.

Fait à Marrakech le 10 Kaada 1331.

(12 Octobre 1913).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 4 Novembre 1913.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

ORDRE GÉNÉRAL N° 59.

Au moment où le Général ALIX, appelé par la confiance du Gouvernement de la République au commandement du XIII^e Corps d'Armée, va quitter le Maroc Oriental, le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef, lui adresse, avec ses félicitations pour cette récompense si méritée,

l'expression de son profond regret de son départ, et sa gratitude pour les services incomparables qu'il a rendus au Maroc Oriental.

Depuis 1908, son autorité s'exerce avec un succès constant, avec le sens le plus avisé des nécessités politiques uni à autant de vigueur que de clairvoyance dans le commandement militaire. Après avoir établi notre domination sur le Haut Guir par l'éclatant succès de Djorf et la remarquable exploitation de ce succès, il a étendu progressivement la pacification à Aïn Chaïr, à Anoual et sur toute la rive droite de la Moulouya, à la suite du beau fait de guerre de Kobdou. Enfin, il nous a solidement et brillamment installés sur la rive gauche de la Moulouya, où, grâce à une action militaire vigoureusement menée et une action politique intensive, notre établissement se consolide chaque jour, préparant ainsi, dans les meilleures conditions, l'effort final que le Général GIRARDOT est tout désigné pour réaliser au mieux.

Le Général ALIX emporte la haute estime et le profond dévouement de tous ceux qui ont servi sous ses ordres et des Chefs qu'il a secondés avec tant d'initiative, de loyauté et de discipline.

Fait au Quartier Général,

A Rabat, le 6 Novembre 1913.

Le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ORDRE GÉNÉRAL N° 60

Le Général Commandant en Chef, Commissaire Résident Général de France au Maroc, est heureux de porter à la connaissance des Troupes et Services du Maroc les brillants résultats obtenus dans la Région de Rabat pour la pacification des tribus.

Au moment de la création de cette Région, les deux grandes confédérations des Zaër et des Zemmour vivaient presque entièrement dans l'insoumission. Bénéficiant de leur réputation de puissance et d'irréductibilité, elles apparaissaient aux yeux des indigènes comme le rempart devant lequel devaient échouer les efforts de nos troupes et de notre politique indigène.

Cependant le Général BLONDLAT, Commandant la Région de Rabat, conscient de la difficulté de la tâche, et sans se laisser rebuter par elle, se mit résolument au travail, combinant de la manière la plus heureuse les moyens politiques et militaires, associant, dans un même effort et vers un même but, les troupes et les officiers de Renseignements.

Après de longs mois de patience et d'inlassable activité, soutenu par une foi ardente dans l'efficacité d'une politique indigène vigilante appuyée sur une démonstration nécessaire de notre force, le Général BLONDLAT a pu, en évitant le plus possible l'emploi, par une progression lente, méthodique et bien préparée politiquement, assurer sans bruit et sans à coups la pacification complète de ces tribus.

Ce résultat, qui montre une fois de plus l'efficacité supérieure d'une active politique intense combinée avec l'action militaire, fait le plus grand honneur au Chef qui l'a poursuivi ainsi qu'aux officiers et aux troupes qui l'ont réalisé.

Le Général en Chef Commissaire Résident Général tient à leur en rendre le public hommage.

Fait à Rabat, le 10 Novembre 1913.

Le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ORDRE GÉNÉRAL N° 61

Le Commissaire Résident Général de France au Maroc, Commandant en Chef, cite à l'Ordre des Troupes d'Occupation le Lieutenant de Vaisseau GUILLOU, Directeur du Port de Casablanca, qui « Le 29 Octobre, a dirigé les opérations « de sauvetage des équipages des trois vapeurs jetés à la « côte par la tempête, ne cessant, pendant plus de sept « heures, de payer de sa personne, ayant de l'eau jusqu'au « ventre, jusqu'à ce que le dernier homme ait été mis à « terre, donnant ainsi à ses hommes, ainsi qu'à tous ceux « qui étaient présents, le plus bel exemple d'énergie et de « dévouement. »

Fait au Quartier Général,

A Rabat, le 13 Novembre 1913.

Le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ORDRE GÉNÉRAL N° 62

Le Commissaire Résident Général Commandant en Chef cite à l'ordre des Troupes d'Occupation les militaires dont les noms suivent qui, s'étant particulièrement distingués dans les colonnes d'opérations, ont été l'objet de propositions exceptionnelles pour l'avancement ou la décoration qui n'ont pu recevoir de suite.

Lieutenant-Colonel MAGNIN, 1^{er} Chasseurs d'Afrique :

« Commandant un des groupes de la colonne MANGIN, qui a opéré au Tadla du 22 mars au 13 juin 1913, n'a cessé de faire preuve, durant tout ce temps, des plus belles qualités de commandement, d'entrain et d'énergie. »

Commandant DAUGAN, de l'Etat-Major des T. M. O :

« Du 22 mars au 13 juin 1913, a rempli d'une façon exceptionnellement brillante, les fonctions de Chef d'Etat-Major d'une lourde colonne. S'est distingué dans le commandement de détachements formés sur le champ de bataille et, au cours des douze combats auxquels il a assisté, a été un exemple, pour tous, de bravoure, d'énergie et de calme. »

Capitaine TORLOTTING, du 4^e Zouaves :

« A fait preuve, comme commandant d'un bataillon de Zouaves, lors des opérations de guerre de la colonne MAN-

GIN au Tadla (mars-avril 1913), notamment aux trois journées de Sidi Ali bou Brahim (27, 28 et 29 avril) des plus belles qualités de commandement, d'énergie et de bravoure. »

Lieutenant de SARTIGES, Troupes Auxiliaires Marocaines :

« Le 10 juin 1913, au combat de Ksiba, son capitaine ayant été blessé, a pris le commandement de sa compagnie dans des circonstances particulièrement critiques, alors que les rangs étaient rompus par suite d'un violent corps à corps avec l'ennemi et l'a rassemblée, faisant preuve de belles qualités de calme, de courage et de commandement. »

Lieutenant GUIBERT, du 4^e Zouaves :

« A fait preuve, comme commandant d'une section de mitrailleuses, lors des opérations de guerre de la colonne MANGIN au Tadla (Mars-Avril 1913), et notamment aux trois journées de Sidi Ali Bou Brahim (27, 28 et 29 avril), de belles qualités d'énergie, de sang-froid et de bravoure. »

Zouave MARCHAL, du 3^e Zouaves :

« Le 10 juin 1913, au combat de Ksiba, au cours d'un violent engagement d'arrière-garde, a fait preuve de beaucoup d'énergie et de dévouement en allant à 500 mètres en arrière et sous un feu très vif chercher un zouave gravement blessé et l'a ramené dans nos lignes. »

Zouave GELIN, du 3^e Zouaves :

« Même motif. »

Zouave VERNET, du 3^e Zouaves :

« Même motif. »

Capitaine CHANSON, de l'Artillerie de Montagne :

« Commandant une batterie d'Artillerie de la colonne MANGIN qui a opéré au Tadla du 22 mars au 13 juin 1913, y a fait preuve, au cours des douze combats auxquels il a assisté, des plus belles qualités de décision, d'intelligence et de bravoure. »

Commandant COUP, chef de bataillon d'Infanterie Coloniale, Etat-Major des T. M. O.

« Accomplissant un stage d'un mois à la Cavalerie de la Colonne MANGIN, a participé à la charge exécutée le 8 juin 1913, à Ksiba, par le Commandant PICARD, et, n'ayant pas de commandement, a, du moins, voulu être pour tous un exemple de calme, d'énergie et de bravoure. »

Capitaine CORNELOUP, de l'Infanterie Coloniale :

« Le 8 juin 1913, à Ksiba, a brillamment chargé à la baïonnette, en tête de sa compagnie, pour reprendre les corps de nos spahis tués dans le combat de cavalerie. Blessé le lendemain lors de l'attaque du camp de Sidi Ben Daoud. »

Lieutenant BERTHIER, de l'Infanterie Coloniale :

« Le 10 juin 1913, a fait preuve de belles qualités de courage et d'allant, notamment lors de l'assaut du village de Ksiba. »

Lieutenant CHAPSAL, de l'Infanterie Coloniale :

« Les 8 et 10 juin 1913, aux combats de Ksiba, a fait preuve, dans le commandement de sa section de mitrailleuses, de belles qualités de sang-froid, de bravoure et de solidarité, tirant jusqu'au dernier moment pour assurer le repli des unités voisines. »

Lieutenant TRUFFER, de l'Infanterie Coloniale :

« Blessé le 10 juin 1913, au combat de Ksiba, a donné un bel exemple d'énergie en restant à la tête de sa section. »

Sous-lieutenant DOUMENG, de l'Infanterie Coloniale :

« Même motif. »

Lieutenant de réserve DIOT, de l'Infanterie Coloniale :

« Les 8 et 10 juin 1913, aux combats de Ksiba, a fait preuve de belles qualités militaires en enlevant plusieurs fois sa section à la baïonnette, tuant de lui-même de sa main plusieurs ennemis dans un combat corps à corps. »

Chasseur SANINI, du 7^e bataillon alpin :

« N'a cessé d'être un exemple d'énergie et de courage au cours de la colonne des Beni M'Tir. Blessé au combat de Tizera, le 24 mars 1913. »

« Officier interprète NIEGEL, de l'Etat-Major des T. M. O. :

« Détaché au Bureau des Renseignements des T. M. O., a été pour le Général Commandant les Troupes d'Occupation du Maroc Occidental, d'Octobre 1912 à Novembre 1913, un collaborateur des plus précieux. Par ses qualités professionnelles, son dévouement sans bornes et son grand sens de la politique indigène, a rendu d'inappréciables services au cours des colonnes des Zaërs et des Hahas. A fait preuve d'un beau tempérament militaire aux combats des 24 et 25 janvier 1913 au Sud de Mogador et à celui des Koudiat, aux Beni M'Tir, le 14 mai 1913. »

Fait au Quartier Général,

A Rabat, le 13 Novembre 1913.

Le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ORDRE GÉNÉRAL N° 63

Le Gouvernement de la République a sanctionné les brillants services du Général FRANCHET D'ESPEREY en lui donnant le beau commandement du premier Corps d'Armée. Le Résident Général Commandant en Chef est partagé entre deux sentiments : la satisfaction de voir le Général FRANCHET D'ESPEREY récompensé comme il le mérite et placé à un poste digne de lui ; le regret de perdre un collaborateur d'une telle valeur.

Le Général FRANCHET D'ESPEREY, arrivé au Maroc le 12 Septembre 1912, à l'un des moments les plus critiques de notre occupation, y donnait immédiatement la preuve des qualités d'activité, d'initiative et de décision qui le signalent à un si haut degré, assurant la meilleure organisation des troupes en opérations sur tous les points du territoire, stimulant tous les services. Au mois d'Octobre, il prenait en mains la haute direction des opérations au Nord de l'Oum Er Rebia, créant les postes d'El Boroudj et de l'Oued Zem qui ont préparé si efficacement l'occupation du pays Tadla et servi de base aux opérations ultérieures, puis il assurait la jonction des colonnes GUEYDON et BLONDLAT, à travers le pays ZAER, dont cette double action préparait la soumission définitive aujourd'hui réalisée.

Avisé à ce moment des événements survenus au Sud de Mogador et en l'absence du Commandant en Chef, il prenait, avec autant de décision que de clairvoyance, les mesures que comportait la situation, se portant sans délai à Mo-

gador et dirigeait la vigoureuse action qui aboutit à la destruction de la casbah du Caïd ANFLOUS et qui arrêta net le mouvement dont la propagation inspirait les plus sérieuses préoccupations. Dans ces opérations, le Général FRANCHET D'ESPEREY se montrait aussi valeureux soldat que Chef avisé et énergique.

Il laisse une belle page au Maroc, où le Général Commandant en Chef eût été heureux que les circonstances lui permettent de continuer ses services.

Loyal et discipliné, remplissant tout son devoir avec la plus scrupuleuse conscience, soutenant énergiquement ses subordonnés, le Général FRANCHET D'ESPEREY emporte toute l'estime, toute la confiance de ses troupes et de son Chef.

Fait au Quartier Général,
A Rabat, le 14 Novembre 1913.

Le Commissaire Résident Général, Commandant en Chef,
LYAUTEY.

FÉLICITATIONS ET RÉCOMPENSES
aux Sauveteurs des bateaux naufragés pendant la nuit
du 28 au 29 octobre 1913.

Le Commissaire Résident Général, à qui les rapports de M. le Consul de France à Casablanca et du Général Commandant les Troupes d'Occupation du Maroc Occidental ont signalé les nombreux actes d'héroïsme accomplis au cours du sauvetage des équipages des trois bateaux, « Messolonghion », « Nanna Martini » et « Liria » jetés à la côte par la tempête dans la nuit du 28 au 29 Octobre 1913, s'est préoccupé d'assurer aux vaillants sauveteurs les récompenses qu'ils ont si bien méritées.

A cet effet :

1°. — Les militaires et marins qui se sont le plus signalés sont cités à l'Ordre du jour ou reçoivent des félicitations officielles.

2°. — Les marins français et sénégalais de la Direction du Port qui ont coopéré au sauvetage sont proposés pour des Médailles d'Honneur ou de Sauvetage ; le Commissaire Résident Général a attiré l'attention des Départements de la Marine et de l'Intérieur sur ces propositions.

3°. — Les indigènes marocains (reis, barcassiers, agents divers) qui ont montré le plus de zèle et de dévouement, recevront une gratification pécuniaire. Les plus méritants sont en outre proposés pour une Médaille de Sauvetage ou une décoration Chérifienne.

4°. — Les agents européens de l'Aconage, des Compagnies de navigation ou de la Police, dont l'attitude courageuse a été remarquée, sont également proposés pour une décoration Chérifienne.

Le Commissaire Résident Général renouvelle à tous ces braves gens ses vives félicitations et le témoignage de son admiration pour le magnifique exemple de courage et de dévouement qu'ils ont donné.

Rabat, le 14 Novembre 1913.
LYAUTEY.

ERRATA

au numéro spécial 46^e, du 12 septembre 1913.

Page 12, 1^{re} colonne, (art. 23, 2^e ligne), au lieu de : *d'Algérie et de Tunisie*, lire : *d'Algérie ou de Tunisie*.

Page 22, 1^{re} colonne (art. 20, 6^e ligne), au lieu de : *articles 253 et 254*, lire : *articles 252 à 254*. — (art. 20, 7^e ligne), au lieu de : *à l'article 259*, lire : *aux articles 255 et 259*.

Page 22, 2^e colonne (art. 24, 18 ligne) au lieu de : *en matière de marchés de toute nature*, lire : *en matière de marchés administratifs de toute nature*.

Page 27, 2^e colonne (art. 73, 12^e ligne), au lieu de : *en séance*, lire : *en audience*.

Page 34, 1^{re} colonne (art. 161, 3^e ligne) au lieu de : *à la séance*, lire : *à l'audience*. — (Art. 165, 2^e ligne), au lieu de : *articles 92 et 96*, lire : *articles 92 à 96*. — (12^e ligne), au lieu de : *à la séance*, lire : *à l'audience*.

Page 34, 2^e colonne (art. 168, 3^e ligne), au lieu de : *à la séance*, lire : *à l'audience*. — (Art. 170, 3^e ligne), au lieu de : *à la séance*, lire : *en audience*.

Page 35, 1^{re} colonne (art. 181, 3^e ligne) au lieu de : *en séance*, lire : *à l'audience*.

Page 35, 2^e colonne (art. 186, 3^e ligne) au lieu de : *Dans toutes causes concernant l'ordre public et les administrations*, lire : *Dans toutes les causes concernant l'ordre public ou les administrations*.

Page 36, 2^e colonne (art. 198, 5^e ligne) au lieu de : *si ce désistement*, lire : *si le désistement*.

Page 48, 2^e colonne (art. 341, 1^{re} ligne) au lieu de : *en ce cas de*, lire : *en cas de*.

Page 65, 1^{re} colonne (art. 538, 1^{re} ligne), au lieu de : *les jugements, même ceux préparatoires*, lire : *les jugements arbitraux, même ceux préparatoires*.

Page 123, 2^e colonne (art. 605, 3^e ligne) supprimer : *même*.

Page 132, 2^e colonne (art. 730, 2^e ligne) au lieu de : *grains*, lire : *gains*.

Page 133, 1^{re} colonne (art. 740, 3^e ligne), au lieu de : *pour l'accomplissement de services*, lire : *pour l'accomplissement des services*. — (art. 742, 2^e ligne) au lieu de : *n'est pas considéré*, lire : *ne sont pas considérés*.

Page 144, 2^e colonne (art. 900, 1^{re} ligne) au lieu de : *ne peut substituer*, lire : *ne peut se substituer*.

Page 169, 1^{re} colonne (art. 1218, 6^e ligne), au lieu de : *Le débiteur ou le tiers bailleur*, lire : *le débiteur et le tiers bailleur*.

Page 204, 1^{re} colonne (art. 364, 9^e ligne) au lieu de : *précédent*, lire : *présent*.

Page 13, 1^{re} colonne, 10^e ligne, au lieu de : *III, Dahir sur la procédure criminelle*, lire : *III, Dahir sur la procédure civile*.

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE et MILITAIRE du MAROC

MAROC ORIENTAL. — Le 7 Novembre, à Nkheïla, le Goum algérien du Lieutenant GANDE faisant une patrouille journalière sur le Zag, au Nord du poste, a été attaqué par un groupe de Beni Bou Yahi avec lequel il cherchait à entrer en relations. Des éléments de renfort, envoyés par le poste, ont permis au Goum de repousser l'ennemi avec pertes. De notre côté, un officier et un tirailleur indigène ont été très légèrement blessés.

REGION DE MEKNES. — Le Chérif MOULAY ALI GUERROUANI et les derniers douars Guerrouan encore en dissidence sont rentrés définitivement le 7 Novembre et se sont installés à Ras Djerrri (20 kms. S. O. de Meknès). Il ne reste plus actuellement aucune tente de cette tribu en dissidence.

Dans le Cercle des Beni M'Tir, on enregistre journellement la rentrée de dissidence de nouvelles tentes Beni M'Tir et Beni Mguild. Le 9, l'ex-caïd MOHA OU AOMAR, d'Azrou (Beni Mguild) s'est présenté à Ito et a accepté nos conditions d'aman ; il était accompagné du caïd rallié MIMOUN OULD ARAB (Beni Mguild), son ancien ennemi, avec lequel il s'est reconcilié. Le 10, BOUGRIN EL ARDJ, Chef de Guerre des Beni M'Tir depuis le 14 Mai dernier, a fait également sa soumission. Enfin, le Général Commandant la Région de Fez signale que ANNA EL BOUIDMANI, personnage très influent des Aït Boudmane (Beni M'Tir de l'Est), l'un des principaux chefs de la révolte en 1911, et en dissidence depuis cette époque, lui a adressé une demande d'aman par l'intermédiaire du Caïd des Oudaya.

Ce sont là des événements heureux de nature à faciliter grandement notre action politique dans tout le Sud de la Région de Meknès.

REGION DE RABAT. — Le Lt-Colonel THOUVENEL, Commandant le Cercle des Zemmour, parcourt actuellement, avec un groupe mobile, les territoires réoccupés par les dernières fractions de cette tribu rentrées de dissidence, de façon à confirmer celles-ci dans leurs bonnes dispositions, à ramener chez elles la confiance et à les fixer sur leurs nouveaux campements en les retenant par des avantages matériels. La colonne reçoit partout un bon accueil.

AGADIR. — Le Commandant du Poste d'Agadir a exécuté le 13 Novembre, à 6 heures du matin, avec une compagnie de tirailleurs et un groupe de mcghazenis, une reconnaissance vers Tanout er Roumi (5 kms. S. E. du poste), dans le but d'étudier le terrain autour de la citadelle.

Attaquée violemment à l'arrivée en ce point par de nombreux dissidents venant de la direction d'Assergaoum (S. E. de Tanout er Roumi), la reconnaissance s'est repliée vers 8 heures sur Agadir, en attirant sur elle l'ennemi.

Le Commandant du poste prenant alors le commandement du gros des forces de la place, laissées provisoirement en position d'attente près du blockhaus, a rejeté, par une vigoureuse contre-attaque, les dissidents vers Assergaoum et

réoccupé à 9 H. 30 Tanout er Roumi. En même temps, un détachement en flanc-garde, fort de 1 compagnie marocaine, 1 peloton de spahis marocains, 1 section de mitrailleuses, repoussait une attaque d'un groupement ennemi d'environ 200 hommes sorti de la Kasbah de Tidili (4 kms. N. E. d'Agadir), entra dans cette Kasbah et, poursuivant à la baïonnette l'ennemi jusqu'à 1 km. au-delà, affirmait son succès en brûlant plusieurs Kasbah et Azibs servant de refuges aux rassemblements, et en faisant sauter un dépôt de poudre et de munitions. Ces résultats obtenus, tout le détachement a stationné sur ses positions tant à Tanout er Roumi qu'à Tidili jusque vers 12 h. 30, et est rentré à Agadir à 15 h., sans incidents, après une série de stationnements prolongés sur des positions intermédiaires.

Pendant tout le cours de l'action, l'artillerie du croiseur « FRIANT » a puissamment aidé la marche de nos troupes sur Tanout er Roumi.

Nos pertes dans cette affaire ont été de 5 blessés tous indigènes ; de leur côté, les dissidents ont abandonné sur le terrain de nombreux morts.

SOUS. — HAIDA OU MOUIZ poursuit avec succès son action autour de Taroudant sur les tribus encore hésitantes qui entourent la ville. Le 5 Novembre, il a dirigé des opérations contre des villages encore dissidents des Aït Kaïroum (au Sud-Est de Taroudant) dont il s'est emparé, en causant à ses adversaires des pertes sensibles.

A la suite de cette affaire, un détachement Maghzen'a parcouru, sans recevoir un seul coup de fusil, tout le pays récemment soumis, confirmant ainsi les résultats obtenus au cours des dernières semaines.

HIBA est toujours à Assersif. L'agitateur songerait sérieusement à rejoindre sa smalah dans le Djebel Azerieu (à l'Est du Tazermalt) mais hésiterait par crainte de représailles de la part des tribus à traverser.

INFORMATIONS DU SERVICE DES ÉTUDES et Renseignements économiques

Le mouvement commercial à SALÉ. — Grâce à la sécurité qui règne dans la région de Rabat, de nombreuses caravanes se forment aujourd'hui à Salé pour mettre cette ville en communication commerciale avec les tribus de la rive droite du Bou-Regreg. Les principales tribus ainsi reliées à la côte sont les Beni Hassen, celles du Gharb et la confédération des Zemmour.

Les villes de Meknès et de Fez sont également visitées par les caravanes.

Une statistique approximative, établie par les Services Municipaux de Salé, évalue à 3.000 le chiffre des bêtes de somme chargées de marchandises de toutes sortes, qui ont quitté Salé pour diverses destinations pendant le mois d'Octobre.

Il ne s'agit, bien entendu, que de transports commerciaux et ce chiffre ne comprend pas celui des animaux employés aux transports effectués pour le compte des services de la guerre qui, de leur côté, ont été de : 1° : 950 cha-

meaux, dont les deux tiers à destination de Fez, et un tiers à destination de Meknès ;

2° : 650 mulets ou chevaux, dont un tiers pour le Gharb, un tiers pour Meknès et Fez et un tiers pour les Zemmour ;

3° : 1.400 ânes, dont 600 ont été dirigés sur le Gharb, 300 sur les Beni Hassen et 500 sur les Zemmour.

Il est à prévoir que ce mouvement de transactions, né de la sécurité, ira en s'accroissant avec l'amélioration des pistes et des routes qui relient Salé aux divers centres et marchés importants de la région de Rabat.

La situation économique à RABAT. — Le mouvement commercial, qui avait été très actif à Rabat, pendant la première quinzaine d'Octobre, a dû se ralentir dans la seconde quinzaine. L'état de la barre, en effet, n'a permis l'entrée en rivière que de six navires, sur 25 qui sont venus sur rade.

Les vivres tendent à augmenter, surtout la viande de boucherie qui avait déjà atteint précédemment un prix assez élevé. Il semble qu'il faille attribuer ce renchérissement de la viande de boucherie aux quelques pluies du milieu d'Octobre qui ont amené une hausse sur le bétail et aussi à la période des labours qui s'est ouverte dans la banlieue.

Les indigènes pouvant nourrir leurs bestiaux et les utilisant pour labourer ont intérêt à les conserver.

On a payé, en Octobre, les animaux de consommation :

Mouton sur pied	4 à 5 douros hassani.
Bœuf sur pied	35 à 45 douros hassani.

La culture du coton sur le Territoire de BOULHAUT. — Les essais de culture de coton faits dans le jardin du bureau de renseignements de Camp Boulhaut ont été contrariés, juste au moment de la période intéressante des constatations de rendement, par un violent orage qui s'est déchaîné le 21 octobre sur la région. La violence du vent a déraciné et brisé de nombreux arbustes évalués de 2 à 300. Un nombre élevé de capsules sont tombées avant leur maturité complète.

Une récolte de coton faite l'avant-veille avait permis de recueillir environ 15 kilos d'un coton de belle qualité et le retour du beau temps a favorisé la fin de la cueillette.

À la fin de la saison, le Bureau de Renseignements de Camp Boulhaut dressera un compte-rendu spécial détaillé des résultats de l'essai de culture de coton fait sur son territoire.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Réunion hippique à MECHRA BEL KSIRI. — Une réunion hippique, organisée par le Commandant CHARLES-ROUX, Commandant le Dépôt de remonte et des Haras et par le Chef de Bataillon DESPORTES, Commandant le Cercle du Sebou, a été tenue, pour la première fois, à Mechra bel Ksiri, le 6 Novembre.

La matinée a été employée au classement des juments poulinières ; cinquante-cinq primes avaient été réservées ; les juments amenées n'étaient pas très nombreuses, 50 environ ; les indigènes craignaient de voir acheter de force leurs animaux. Par contre, pour les quatre primes réservées aux étalons, près de 200 animaux ont été soumis à l'appréciation des membres du Jury.

L'examen des chevaux présentés, grands et bien étoffés, permet d'espérer que l'amélioration de la race chevaline sera aisée par des croisements appropriés avec des étalons barbes et des pur-sang arabes.

Après une diffa offerte aux colons et et aux chefs indigènes, les courses se sont déroulées dans un panorama merveilleux. Elles avaient attiré une affluence considérable d'indigènes.

Un prix de 250 P.H, envoyé par le Résident Général, était le grand prix de la réunion : il a été gagné par le frère du khalifa CHERKAOUI. Un cross-country de 3.500 mètres a réuni 12 Européens, Officiers ou Colons, dans un parcours accidenté des mieux tracés. Des fantusias terminèrent les fêtes. La plus remarquable fut, sans contredit, celle qui fut exécutée par un groupe d'environ 500 cavaliers de toutes les tribus du Cercle.

Une charge en ligne de 3 pelotons du 6^e Escadron de Spahis Marocains succéda aux fantusias. Brillamment conduite par le Capitaine VIDALIN, elle souleva l'admiration de tous les spectateurs.

Favorisées par un temps splendide, les fêtes hippiques ont été des mieux réussies. Elles laissent présager, pour une prochaine réunion, un enthousiasme encore plus grand ; la distribution des primes a particulièrement étonné les indigènes.

Nul doute que des fêtes hippiques de ce genre, dans une région qui offre tous les éléments d'une production considérable, soient le meilleur moyen d'amener rapidement le développement et l'amélioration de la race chevaline.

Les courses de KENITRA. — Le 8 Novembre, a eu lieu à Kenitra l'examen et le classement des poulinières et étalons présentés en vue des primes d'encouragement à l'élevage du cheval. Il y a eu 324 étalons présentés et 30 juments poulinières.

Le lendemain Dimanche, a eu lieu le concours hippique

Le Résident Général, le Ministre Plénipotentiaire Délégué à la Résidence et les principaux fonctionnaires du Protectorat étaient présents.

Le prix du Sebou, réservé aux chevaux algériens et marocains, a été gagné par « SAINT-JACQUES », appartenant au lieutenant MENIER.

La coupe de la ville de Kenitra a été gagnée par « HARSARD », appartenant également au lieutenant MENIER.

L'après-midi ont eu lieu des courses entre indigènes. On a remarqué un grand nombre de parlants.

Les vainqueurs ont touché des primes variant entre 175 et 25 francs. Ils se sont montrés enchantés de l'accueil

qui leur a été fait.

Il y a eu également une course de colons, montant des chevaux marocains.

Le premier prix a été gagné par « BIJOU », appartenant à M. MONTALIVET.

Dans la course entre civils et militaires, le premier prix a été remporté par « HIDALGO », appartenant au lieutenant DEFERRAUD.

Le développement de RABAT. — L'accroissement de la population européenne de Rabat nécessite tous les jours l'édification de constructions nouvelles.

L'activité dans l'industrie du bâtiment se manifeste surtout entre Bab el Alou et le Camp Garnier où les maisons d'habitation, tant en maçonnerie qu'en planches, se construisent avec une grande rapidité.

Dans le courant d'Octobre, soixante quatre demandes en autorisation de bâtir ont été adressées aux Services Municipaux.

D'autre part, les travaux de réfection des rues de la ville indigène se poursuivent normalement. Le cylindrage de la rue El Gza est terminé sur la moitié de la longueur de cette principale artère.

La rue des Consuls va faire l'objet d'une réfection prochaine. Le marché pour l'accomplissement des travaux a été soumis à l'approbation du Directeur Général des Travaux Publics.

L'amélioration des routes et pistes sur le Territoire d'EL BOROU DJ. — Pendant le cours du mois d'octobre écoulé, un certain nombre de travaux d'aménagements ont été effectués sur les pistes et routes du territoire d'El Boroudj.

La route N° 7, qui relie El Boroudj à Settât, a été améliorée sur une longueur de 6 kilomètres, du 13° au 19°, entre Guicer et El Boroudj. Le sol, durci par la sécheresse de cet été, a rendu les travaux pénibles et longs.

La route d'El Boroudj à Kasbah Tadla a été aménagée sur 3 kilomètres dans la traversée de deux oueds et sur un sol rocheux.

La main d'œuvre employée à ces travaux d'aménagement a été fournie par les prestataires.

Sitôt que les travaux de la route d'El Boroudj à Kasbah Tadla seront terminés, le reste des journées de prestation à employer sera reporté sur celle d'El Boroudj à Settât.

L'état des pistes carrossables. — A la suite des quelques pluies de ces jours derniers, la piste carrossable de Casablanca à Mazagan s'est sensiblement améliorée, l'eau en agglomérant la poussière l'ayant rendue plus souple.

La route de Casablanca à Rabat, par contre, a été endommagée par le mauvais temps sur plusieurs points et le passage de l'oued Nefikh a demandé ces jours-ci, depuis l'enlèvement du Pont Blondin par le raz-de-marée, un temps assez considérable.

La population de MEKNES. — Les chiffres du dernier recensement de la population européenne de Meknès ont donné les résultats suivants :

Français	320
Italiens	29
Espagnols	70
Anglais	13
Grecs	27
Suisses	3
Algériens	40
Population flottante	30

Total 532

Inauguration de la Maison de Convalescence de Salé.

Inauguration de la Maison de Convalescence de SALÉ. — La Maison de Convalescence fondée à Salé par la Société Française de Secours aux Blessés militaires a été inaugurée le 14 Novembre, en présence du Commissaire Résident Général et des principales notabilités civiles et militaires de Rabat-Salé.

En faisant la remise de cette fondation au Commissaire Résident Général, M. de NANTOIS, Secrétaire-Adjoint de la Croix-Rouge, a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié les personnalités qui avaient apporté leurs efforts à l'édification et à la mise en œuvre de la Maison des Convalescents.

Le Commissaire Résident Général a chargé M. de NANTOIS de transmettre à la Société Française de Secours aux Blessés Militaires l'expression de sa plus vive gratitude et a déclaré la Maison de Convalescence ouverte.

Cette création répond à un besoin des plus urgents.

Elle est destinée à recevoir les militaires convalescents, européens ou indigènes, appartenant aux troupes du Corps d'Occupation, dont plusieurs, sans famille ou appartenant à des familles hors d'état de les recevoir, devaient passer leur convalescence au Corps.

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

AVIS

OFFICE GENERAL DU MAROC. — Casablanca, —
12 Rue du Consulat d'Angleterre. —

Par acte sous seing privé en date à Casablanca du 29 Octobre 1913, M. LAMIRAUT a vendu à Mme Noémie JOUBERT son fonds de commerce de mercerie connu sous le nom de « AU POINT D'ALENÇON », situé à Casablanca, rue du Commandant Provost, N° 16-17.

Les oppositions seront reçues, pendant un délai de 10 jours à compter de la présente publication, à l'Office Général du Maroc à Casablanca.

AVIS

Le 15 Décembre 1913, à 8 heures du matin, et au besoin les jours suivants, il sera procédé, dans les Bureaux du Contrôle Civil de KENITRA, à la location aux enchères pu-

bliques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de 53 lots de terrain Maghzen à KENITRA.

Le cahier des charges et le plan de lotissement avec mises à prix concernant ces terrains sont tenus à la disposition du public dans les bureaux de Régions, Consuls de France, Services Municipaux de Casablanca, de Rabat et de Salé, du Contrôle Civil à KENITRA et du Poste du Sebou.

AVIS

En raison de son importance le n° 46 du B. O. contenant tous les documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la Justice ainsi que les divers codes marocains, ne pourra être cédé qu'au prix de 6 fr. 50 (dont 0 fr. 50 pour frais d'envoi).

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE F. COUSIN

Rue du Port et rue du Commandant Provost
Entrepôts, rue de Lyon et Boulevard Front de Mer.

CASABLANCA

Articles pour Bâtimens, Entrepreneurs, Serruriers, Menuisiers, Carrossiers, Cordonniers, Bourelliers, de Ménage, Chauffage et Eclairage.

AGENT DEPOSITAIRE DES MAISONS :

BILLIARD d'Alger, pour machines agricoles et industrielles.

GUILLET, EGRE & Cie, JOURCHAMBAULT, pour machines à travailler le bois.

BARRÉ, NIORT, pour cycles et automobiles.

Représentant de la maison PETOLAT Père et fils, à Dijon, pour Wagonnets, Chemins de fer portatifs. Matériel pour Entrepreneurs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE des Matériaux de Constructions AU MAROC

Anonyme au capital de : 307.500 francs

Siège Social - Entrepôt : Route de Médiouna - CASABLANCA

Administrateur-Directeur : L. REBOULIN

Administrateur-Délégué : R. MARTIN

Fournisseurs du Génie Militaire et des Travaux Publics

Briques, Tuiles, Carreaux, Ciment et Faïence, Chaux, Plâtre et Ciments de toutes qualités, Poutrelles et Fers de commerce.

Expéditions dans l'Intérieur

Etablissements PEYRELONGUE Aîné

Importation. - Exportation. - Consignation. -- RABAT (Maroc)